



Bruxelles, le 23.7.2014  
COM(2014) 520 final

ANNEXES 1 to 3

## **ANNEXES**

**à la**

### **COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

**L'efficacité énergétique: quelle contribution à la sécurité énergétique et au cadre  
d'action 2030 en matière de climat et d'énergie?**

{ SWD(2014) 255 final }

{ SWD(2014) 256 final }

**ANNEXE I**  
**Évolutions de politique notifiées dans les plans nationaux d'action en matière d'efficacité énergétique (PNAEE) pour 2014**

Allemagne

- Des calculs mis à jour sur la base des statistiques récentes montrent que la consommation d'énergie primaire en Allemagne sera inférieure de presque 10 % à l'objectif notifié en 2013.
- Le pays renforcera les mesures politiques existantes, y compris les exigences en matière d'efficacité des bâtiments, la fiscalité, ainsi que les conseils/la sensibilisation et l'aide aux investissements, notamment grâce au régime de la KfW.
- Le développement du marché des ESCO (sociétés de services énergétiques) constituera un élément important des nouveaux efforts stratégiques.

Autriche

- Obligations en matière d'efficacité énergétique pour les distributeurs d'énergie, essentiellement en ce qui concerne l'efficacité des bâtiments existants.
- Nouvelles mesures pour augmenter la part du chauffage urbain.
- Audits, pilotes et démonstrations en matière d'efficacité énergétique industrielle.
- Les taxes sur l'énergie continueront à jouer un rôle important.

Belgique

- Mesures centrées sur le secteur du bâtiment.
- Allègements fiscaux pour la rénovation de bâtiments.
- Amélioration du comptage et de la facturation.

Chypre

- Parrainages et plans d'allocation pour la conservation de l'énergie.
- Campagne visant à encourager le remplacement des produits énergivores inefficaces.
- Projets visant à promouvoir l'efficacité énergétique pour les voitures particulières et autres mesures privilégiant l'efficacité énergétique dans le secteur des transports.

Danemark

- Obligations plus ambitieuses en matière d'efficacité énergétique, visant à faire passer les économies annuelles de 2,6 % à 3 %.
- Informations destinées aux consommateurs (par exemple, amélioration des certificats de performance énergétique pour les bâtiments).
- Informations sur l'efficacité énergétique pour les banques et les sociétés de prêt hypothécaire.

Espagne

- Le niveau d'ambition de l'objectif indicatif national a été légèrement revu à la hausse par rapport à 2013.
- Obligations en matière d'efficacité énergétique pour les entreprises du secteur énergétique.
- Rénovation de bâtiments à usage résidentiel et commercial grâce à un fonds national pour l'efficacité énergétique.
- Mesures d'incitation en faveur des transports économes en énergie, mesures fiscales, formations, campagne d'information nationale sur l'efficacité énergétique.

#### Estonie

- Nouveaux programmes visant à rénover les bâtiments, à soutenir les audits énergétiques et les investissements liés à l'efficacité énergétique dans l'industrie et à remplacer l'éclairage public.
- Subventions, prêts à taux préférentiel et garanties visant à soutenir la rénovation des immeubles comprenant plusieurs appartements; mécanisme d'aide conçu pour améliorer l'efficacité des petits bâtiments à usage résidentiel.
- Maintien du rôle des taxes.

#### Finlande

- Le pays a opté pour le renforcement des mesures existantes, telles que les accords volontaires avec l'industrie, plutôt que pour l'introduction de nouvelles mesures. Les accords volontaires comprendront des éléments tels que des audits énergétiques, des incitations fiscales et des formations.
- Les mesures relatives aux bâtiments seront également renforcées. Elles combinent des codes du bâtiment, des campagnes d'information et diverses mesures incitatives, y compris des crédits d'impôts. La priorité sera surtout de continuer à améliorer l'efficacité du chauffage (les ventes annuelles de pompes à chaleur sont déjà passées de moins de 1000 en 1999 à 60 000 en 2012).

#### France

- Doublement du niveau d'ambition du mécanisme d'obligations en matière d'efficacité énergétique.
- Fonds dédié à la rénovation de bâtiments, faisant office de garantie pour stimuler les investissements privés.
- Des impôts dans le secteur des transports pourraient générer des économies supplémentaires.

#### Irlande

- Les mesures prévues dans le plan devraient générer des économies légèrement supérieures à l'objectif national.
- Dans le secteur du bâtiment, l'accent sera mis sur le développement des systèmes de mesure et de vérification, afin de déterminer avec précision les économies d'énergie réalisées.

- Cela permettra de stimuler la demande de logements et d'équipements plus efficaces (par exemple de la part du secteur bancaire).

#### Italie

- Renforcement des normes minimales de construction des bâtiments nouveaux et de rénovation des bâtiments existants.
- Consolidation des dégrèvements d'impôts pour la rénovation de bâtiments et renforcement des mesures d'incitation pour les bâtiments appartenant à des organismes publics.
- Renforcement du système de certificats d'économies d'énergie («certificats blancs»).
- Incitation au renouvellement du parc de voitures et de camions de 3,5 tonnes maximum.

#### Lettonie

- Des obligations en matière d'efficacité énergétique seront imposées aux distributeurs d'énergie.
- Ces obligations, combinées à un nouveau fonds national renouvelable pour l'efficacité énergétique, concerneront principalement le financement des rénovations de bâtiments.

#### Lituanie

- Le mécanisme d'obligations en matière d'efficacité énergétique sera appliqué aux principales sociétés de distribution d'énergie censées soutenir les investissements liés à l'efficacité énergétique au stade de l'utilisation finale, en particulier dans le secteur du bâtiment et l'industrie.
- Mécanisme d'aide pour l'amélioration de l'efficacité des réseaux locaux de chauffage urbain.
- Fonds national visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments.

#### Malte

- Le niveau d'ambition de l'objectif indicatif national est augmenté de 12 %.
- Mécanisme d'obligations en matière d'efficacité énergétique.
- Audit énergétique effectué gratuitement à la demande des ménages et des PME.
- Autres domaines d'action prioritaires: mise en place de compteurs intelligents, campagnes d'information, rénovation de bâtiments, mesures dans le domaine des transports, modernisation des installations de production, amélioration de l'efficacité énergétique de la distribution d'eau.

#### Pays-Bas

- Accord énergétique en faveur d'une croissance durable, regroupant des collectivités centrales, régionales et locales, des organisations d'employeurs et de travailleurs, d'autres organisations de la société civile et des établissements financiers, y compris dans le domaine de l'efficacité énergétique. L'accord

porte sur les bâtiments et sur l'efficacité énergétique dans l'industrie et dans le secteur agricole.

#### Portugal

- Le Portugal s'attachera à maintenir les mécanismes existants, qui sont actuellement soumis à un réexamen visant à mettre en avant les plus rentables d'entre eux.
- Les mécanismes promouvant l'isolation thermique des logements sont susceptibles d'avoir le plus d'impact.

#### République tchèque

Nouveau régime financier axé sur:

- des mesures d'économie d'énergie dans les bâtiments, tous secteurs confondus (enveloppe et technologie du bâtiment);
- des économies d'énergie au sein des processus dans l'industrie et les services;
- des infrastructures énergétiques plus efficaces (principalement des systèmes de chauffage urbain), ainsi qu'une réduction des pertes dans les systèmes de distribution d'électricité et de chaleur;
- la promotion de la cogénération à haut rendement.

#### Royaume-Uni

- Les économies les plus importantes résultent des exigences en matière d'efficacité énergétique applicables aux bâtiments.
- Priorité à l'amélioration du mécanisme «Green Deal».

#### Suède

- L'efficacité énergétique continuera à être soutenue principalement par la fiscalité.

**ANNEXE II**  
**Directive sur la performance énergétique des bâtiments – État de la transposition au**  
**22 juillet 2014**

État membre	Transposition déclarée par l'État membre	Dossiers de non-communication	Rapport sur le calcul des niveaux optimaux en fonction des coûts (article 5)	Informations consolidées sur les bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle (article 9)
<i>Échéance:</i>	<i>9 juillet 2012</i>		<i>21 mars 2013</i>	<i>4 mars 2014</i>
<b>Allemagne</b>	Oui	Clos	✓	✓
<b>Autriche</b>	Non	En cours	✓	✓
<b>Belgique</b>	Non	En cours	✓	✓
<b>Bulgarie</b>	Oui	Clos	✓	✓
<b>Croatie</b>	Oui	En cours <sup>1</sup>	Déclaré partiel	✓
<b>Chypre</b>	Oui	Clos	✓	✓
<b>Danemark</b>	Oui	Clos	✓	✓
<b>Espagne</b>	Oui	Clos	✓	Non
<b>Estonie</b>	Oui	Clos	✓	✓
<b>Finlande</b>	Non	En cours	✓	✓
<b>France</b>	Oui	Clos	✓	✓
<b>Grèce</b>	Oui	Clos	Non	Non
<b>Hongrie</b>	Oui	Clos	✓	✓
<b>Irlande</b>	Oui	Clos	✓	✓
<b>Italie</b>	Oui	En cours	✓	✓
<b>Lettonie</b>	Oui	Clos	✓	✓

<sup>1</sup> Procédure d'infraction au stade de la lettre de mise en demeure.

<b>Lituanie</b>	Oui	Clos	✓	✓
<b>Luxembourg</b>	Oui	Clos	✓	✓
<b>Malte</b>	Oui	Clos	✓	✓
<b>Pays-Bas</b>	Non	En cours	✓	✓
<b>Pologne</b>	Non	En cours	✓	✓
<b>Portugal</b>	Oui	Clos	✓	✓
<b>République tchèque</b>	Oui	En cours	✓	✓
<b>Roumanie</b>	Oui	Clos	Non	Non
<b>Royaume-Uni</b>	Oui	Clos	✓	✓
<b>Slovaquie</b>	Oui	Clos	✓	✓
<b>Slovénie</b>	Non	En cours	✓	Non
<b>Suède</b>	Oui	Clos	✓	✓

### ANNEXE III

#### Directive relative à l'efficacité énergétique – État de la transposition au 16 juillet 2014

État membre	Objectifs d'efficacité énergétique (article 3)	Stratégie de rénovation des bâtiments (article 4)	Mécanismes d'obligations en matière d'efficacité énergétique et/ou autres mesures (article 7)	Plans nationaux d'action en matière d'efficacité énergétique (PNAEE) (Article 24, paragraphe 2)	Transposition déclarée par l'État membre
<i>Échéance:</i>	<i>30 avril 2013</i>	<i>30 avril 2014</i>	<i>5 décembre 2013</i>	<i>30 avril 2014</i>	<i>5 juin 2014</i>
<b>Allemagne</b>	✓	✓	✓	✓	Non
<b>Autriche</b>	✓	✓	✓	✓	Non
<b>Belgique</b>	✓	✓	✓	✓	Non
<b>Bulgarie</b>	✓	✓	✓	✓	Non
<b>Croatie</b>	✓	✓	✓		Non
<b>Chypre</b>	✓	✓	✓	✓	Oui
<b>Danemark</b>	✓	✓	✓	✓	Oui
<b>Espagne</b>	✓	✓	✓	✓	Non
<b>Estonie</b>	✓	✓	✓	✓	Non
<b>Finlande</b>	✓	✓	✓	✓	Non
<b>France</b>	✓	✓	✓	✓	Non
<b>Grèce</b>	✓		✓		Non
<b>Hongrie</b>	✓		✓		Non
<b>Irlande</b>	✓	✓	✓	✓	Non
<b>Italie</b>	✓	✓	✓	✓	Oui
<b>Lettonie</b>	✓	✓	✓	✓	Non
<b>Lituanie</b>	✓	✓	✓	✓	Non
<b>Luxembourg</b>	✓		✓		Non
<b>Malte</b>	✓	✓	✓	✓	Oui

<b>Pays-Bas</b>	✓	✓	✓	✓	Non
<b>Pologne</b>	✓		✓		Non
<b>Portugal</b>	✓		✓	✓	Non
<b>République tchèque</b>	✓	✓	✓	✓	Non
<b>Roumanie</b>	✓	✓	✓		Non
<b>Royaume-Uni</b>	✓	✓	✓	✓	Non
<b>Slovaquie</b>	✓	✓	✓	✓	Non
<b>Slovénie</b>	✓		✓		Non
<b>Suède</b>	✓	✓	✓	✓	Oui